

Tronc commun

	Durée	Objectif	Budget formation	Budget supplémentaire à prévoir	Infos complémentaires
Module 1 : Initiation**	24 heures	4 vols solo radio assistés*	850€	Location matériel (450€) Assurance Fédération Belge Paramoteur Examen médical classe 4	Apprentissage des techniques essentielles de gonflage de l'aile, la maîtrise du paramoteur, la sécurité, les techniques décollage et atterrissage Bases théoriques d'aérodynamique, météorologie, réglementation aérienne et mécanique de vol
Module 2 : Brevet de pilote autonome**	26 heures	6 vols solo radio assistés* 20 vols solo supervisés*	795€	Achat aile + moteur <u>via école de formation</u> Examen AR 2014 à la DGTA	Avoir satisfait le module 1 Épreuves théoriques et pratiques dans l'école de formation Perfectionnement des différentes techniques utilisées et des connaissances nécessaires pour devenir entièrement autonome

Modules complémentaires

<p><u>Module 3 :</u> Perfectionnement / remise à niveau</p>		<p>6 vols radio assistés*</p>	<p>695€</p>		<p>SOIT, vous avez effectué peu de vols, vous manquez de confiance et de technique ... Vous optez pour la remise à niveau. Reprise complète de toutes les thématiques abordées dans le module n°2</p> <p>SOIT, vous avez déjà quelques vols à votre actif et vous souhaitez vous perfectionner à des techniques tout à fait spécifiques (360, techniques de gonflage alternatives, prises de terrains, vols aux C, simulation d'incidents)</p>
<p><u>Module 4 :</u> Pilote chariot monoplace / biplace</p>		<p>6 vols radio assistés*</p>	<p>695€</p>		<p>Vous êtes pilote dorsal et vous souhaitez vous initier au trike/chariot, cette formation est pour vous</p> <p>Sécurité, prévol chariot et aile, techniques d'approche terrain, maîtrise de décollage et atterrissage, simulation incidents et reprise des fondamentaux</p>
<p><u>Check-up bisannuel</u></p>		<p>Décollage + Atterrissage</p>	<p>100€</p>		<p>Certification obligatoire tous les 2 ans pour maintenir le titre de pilote autonome</p>

*Tous les vols sont radio assistés / supervisés par un moniteur agréé par la DGTA

**2 sessions par an, débutent le 1er avril et le 15 juin

!!! Tous les modules doivent être réalisés endéans les 2 mois suivant votre inscription !!!